

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012
(Nouvelle lecture) - (n° 3933)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Bur, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales
pour les recettes et l'équilibre général
et M. Door

ARTICLE 10 AB

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition introduite par le Sénat.